

Collège du Val de Vire : le tribunal ordonne la suspension de la fermeture

Ce jeudi 9 mars 2023, le tribunal administratif de Caen suspend la décision du département du Calvados de fermer le collège du Val de Vire.



Le tribunal administratif suspend la décision du département du Calvados de fermer le collège du Val de Vire.

Le collectif de défense du collège du Val de Vire est aux anges. Le tribunal administratif de Caen vient de rendre sa décision. Il ordonne la suspension de la double sectorisation et de la fusion des collèges du Val de Vire et de Maupas, décidé par le département du Calvados.

[Fermeture du collège du Val de Vire : à Matignon, le cabinet d'Elisabeth Borne prône la concertation](#)

Le Calvados versera 500 € au collectif

Le département du Calvados devra aussi verser une somme de 500 € au collectif et une autre de 500 € au syndicat Sud Education. "On savoure", lance Nathalie Michaux, enseignante au collège du Val de Vire et membre du collectif.

Il faut bien comprendre que cette première décision de justice statue sur la forme et non sur le fond du dossier. "Les juges ont estimé que certaines procédures n'avaient pas été respectées comme celle notamment de ne pas donner aux conseillers départementaux, le compte-rendu du CDEN (Conseil départemental de l'éducation nationale) qui était contre la fusion", explique l'enseignante.

[Collège du Val-de-Vire : une avocate embauchée et un appel aux dons lancé par le collectif](#)

Une première victoire

Maintenant, le dossier repart devant la justice pour une dizaine de mois.

"Cette fois, on parlera des arguments avancés par le conseil départemental comme la baisse d'effectif que nous contestons".

D'ores et déjà, cette première victoire est un signal fort pour le collectif puisque les parents vont devoir inscrire leurs enfants dans les établissements en fonction des secteurs respectifs habituels. "Samedi matin, nous avons nos portes ouvertes au collège entre 9h et 12h, autant dire que ça va être la fête", ajoute l'enseignante.